

Mise à jour du 03/03/2020 : avenant 1 déposé auprès de l'étude de Maître REYNAUD, SCP LEROI, WALD, REYNAUD, AYACHE, huissiers de justice associés, 12, av. du Général Galliéni – 92000 Nanterre

**REGLEMENT GENERAL**  
**« JEU INTERNET VIRGIN RADIO »**  
**SAISON 2019/2020**  
**ADDITIF N°90**

La SAS Europe 2 Entreprises organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu Internet VIRGIN RADIO » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit règlement pour la Période de Jeu du 3 mars 2020 à 10h00 au 9 mars 2020 à 23h59.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

▪ **Pour l'application de l'article 2 :**

La Période de jeu est réservée aux majeurs.

▪ **Pour l'application de l'article 4 :**

Le nombre maximum de participation autorisée par participant pour la Période de Jeu est de 1 (une).

Les questions et les bonnes réponses correspondante sont détaillées en annexe 1 non disponible au public avant la fin de la Période de Jeu.

▪ **Pour l'application de l'article 5 :**

A la fin de la Période de jeu, 1 (un) participant sera tiré au sort parmi les inscrits ayant répondu correctement à la question concernée au moment de sa participation.

▪ **Pour l'application de l'article 6 :**

Détail du lot :

- **1 lot « 2 invitations pour assister au Concert Solidaire du Fonds de Dotation Merci le 11 mars 2020 à 20h au Trianon à Paris »** hors commerce – sans valeur marchande.

Le gagnant et son accompagnateur devront se rendre sur les lieux du concert par leurs propres moyens. La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité en cas d'annulation du concert. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas accident et/ou de tout incident survenu à l'occasion du concert.

La violation des dispositions du présent additif et de son règlement exposent son auteur à toutes poursuites ou actions qui pourraient s'avérer nécessaire au respect desdites dispositions.